

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an 3
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Bazaud, Marcelle, avenue de la République, 3; Gélin, Marie, place de la Boule, 1; Heudebert, Berthe, rue du Chemin-de-Fer, 3; Meunier, Suzanne, place du Martray, 7; Frixion, Charles, rue Gambetta, 8.

PUBLICATIONS. — M. Lambert et Mlle Chaillot, à Paris.

MARIAGES. — M. Bottemer, à Nanterre, et Mme veuve Coin, à Versailles (Seine-et-Oise).

DÉCÈS. — Enfant Cherrier, Joséphine, 3 ans, chemin des Hautes-Fontenelles; M. Papillon, 69 ans, route de Paris, 58; M. Quirel, 58 ans, route de Paris, 34.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'Aller et Retour à Prix Réduits

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest délivre toute l'année de Paris à toutes les gares de son réseau (Grandes lignes), et vice-versa, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classe sur les prix doublés des billets simples à place entière.

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit :

de 1 à 30 kilomètres	1 jour
de 31 à 125	2
de 126 à 250	3
de 251 à 400	4
de 401 à 500	5
de 501 à 600	6
au-dessus de 600	7

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fête. — La durée des billets est augmentée en conséquence.

VOYAGE CIRCULAIRE EN BRETAGNE

Billets d'Excursions délivrés toute l'année

(1^{re} classe : 65 fr. — 2^e classe : 50 fr.)

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : Rennes, St-Malo, Dinard, St-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Pont-Château, Redon et Rennes.

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Le voyageur partant d'un point quelconque des réseaux de l'Ouest et d'Orléans pour aller rejoindre cet itinéraire, peut obtenir, sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, en même temps que son billet d'excursion, un billet de parcours complémentaire comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres ou payant comme pour 150 kilomètres.

La même réduction lui est accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point des deux réseaux qu'il a choisi.

L'Imprimeur-gérant: E. HUBY.

ANNONCES & AVIS DIVERS

PRÊTS sur signature, à toutes personnes solvables. — Discrétion. — Ecr. Caisse d'Escompte, 10, rue Joubert, Paris.

ON DEMANDE jeunes gens de 13 à 14 ans pré-sentés par leurs parents, pour courses, travail manuel. Gagne de suite. — S'adresser à la fabrique de peintures, chez M. DAZEVILLE, 17, rue du Bois, à NANTERRE.

M & M^{ME} PÉRARDEL
AGENCE

Vente et Location de Maisons
29, Boulevard du Couchant
NANTERRE

A L'ARC-EN-CIEL

LE LOREC
COULEURS & VERNIS

Verres à Vitres de toutes sortes

PRODUITS CHIMIQUES

74, rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

A VENDRE
UNE
CHIENNE DANOISE
PURE RACE
BONNES CONDITIONS
S'adresser : 10, Rue Bérenger

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

la Fraternelle
-:- Parisienne

10 % au moins meilleur marché que toutes les autres Compagnies

EXPLOSION DU GAZ & DE LA FOUDRRE
GRATUEMENT

S'adresser à M. G. GASTAL
16, Rue Fernand — NANTERRE



GRANDS MAGASINS DU
Printemps

NOUVEAUTÉS
Nous prions les personnes qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & C^{ie}, PARIS
L'envoi leur en sera fait aussitôt
gratuit et franco.

FABRICATION DE PARAPLUIES
OMBRELLES & CANNES

DEMICHEL
19, Rue de Maurepas, 19
-« RUEIL »-

FAIT LES RÉPARATIONS
PRIX MODÉRÉS

COMPTOIR IMMOBILIER

NANTERRE, RUEIL, LA JONCHÈRE, BOUGIVAL

BUREAUX :

A Nanterre : Place de la Gare; rue Rigault, n° 35, et rue du Chemin-de-Fer, n° 82.
A Rueil : avenue du Chemin-de-Fer, n° 115 ter (à la sortie de la Gare).

Achat, vente, échange et location de Maisons, Terrains & Propriétés, Prêts hypothécaires, placement de fonds sur Immeubles et Terrains; Achat et vente de Nues-Propriétés et Usufruits; achat, vente et location de Mobiliers; Déménagements; Gérance de Propriétés; Assurances; Renseignements gratuits.

NOTA. — Le COMPTOIR IMMOBILIER se charge de la rédaction de tous actes sous seings privés.

DISTILLERIE DE RUEIL
THURET, Père & Fils aîné

VINS, SPIRITUEUX & LIQUEURS SUPERIEURES

Spécialité d'Amers et d'Absinthes

RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS

Diplômes d'honneur — Membre du Jury — Hors-Concours

N-B. La Maison ne fait exclusivement que le Commerce de gros

CABINET DE M. LAMOUREUX
GÉRANT DE PROPRIÉTÉS

RUEIL -:- 8, Boulevard des Tilleuls, 8 -:- RUEIL
(FONDÉ EN 1881)

Vente, Achat et Location de toutes Propriétés

MEUBLÉES OU NON

Châteaux, Fermes, Forêts, Chasses, Hôtels particuliers
MAISONS DE RAPPORT & DE CAMPAGNE
sur Paris, Banlieue et Province

VILLAS AUX BORDS DE LA MER (Manche, Océan, Méditerranée)

GÉRANCE DE MAISONS

PERCEPTION DE LOYERS & FERMAGES — EXPERTISES
ETATS DE LIEUX

VENTE & ACHAT DE VALEURS DE BOURSE

Par Agent de Change

PAIEMENT DE COUPONS & ARRÉRAGES

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES & EN RENTES VIAGÈRES

CONSULTATIONS & RENSEIGNEMENTS GRATUITS

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE

Pris à l'usine	Rendu en cave	Livraison à domicile
N° 0 1 fr. 40	1 fr. 50	dans les 24 heures
N° 1 1 fr. 30	1 fr. 40	de la commande
N° 2 1 fr. 20	1 fr. 30	
Grésillon 1 fr. 00	1 fr. 10	

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 5 centimes.
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 10 centimes.

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 50
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

Imp. E. HUBY, 36, rue St-Germain, à Nanterre, et 22, rue de Maurepas, à Rueil.

LA SITUATION

La Chambre tient décidément à démeriter tous les jours de plus en plus dans l'esprit public. Sa servilité dépasse certainement son incapacité, on a pu le voir lundi à propos de l'interpellation de M. Mirman au sujet de la dissolution de l'association des maîtres répétiteurs.

Cette association, soutenue à ses débuts par MM. Paul Bert et Jules Ferry, a été dissoute dernièrement par le ministre actuel de l'instruction publique, sous prétexte que les maîtres répétiteurs ne sont que des fonctionnaires et que l'Etat n'est pas un patron ordinaire.

Tout le monde connaît la modeste situation des maîtres répétiteurs, ou, pour mieux dire, des pions : Surchargés de travail, privés de liberté et mal rétribués, voilà en quelques mots le bilan de leur position, et on veut les empêcher de se syndiquer pour essayer d'obtenir en masse des améliorations à leur position.

Tout le monde aurait cru que les députés auraient tenu à montrer dans la circonstance un peu de bienveillance pour ces modestes serviteurs, véritables ouvriers de l'Université. Il n'en a rien été. Par 284 voix contre 223, la Chambre a approuvé la conduite du gouvernement. Jules Ferry, qui était un opportuniste, n'aurait pas voté comme la majorité d'hier. Cela prouve tout simplement que plus nous allons moins nous avançons. Heureusement que les élections sont proches.

Le même jour, le ministre de la justice a fait à la Chambre une déclaration au sujet de l'instruction ouverte sur les affaires du Panama. M. Darlan a affirmé que l'instruction entrerait dans la période des résultats et a ajouté que l'honneur du Parlement resterait, en tout cas, en dehors de toutes les atteintes.

En effet, il est maintenant certain qu'Arton a parlé et qu'il a fourni à l'appui de ses déclarations des preuves qui viennent étayer l'accusation portée contre certains parlementaires. Il est probable qu'au moment où paraîtront ces lignes le juge aura demandé à la Chambre quelques autorisations de poursuites. Nous sommes donc à la veille d'un nouveau scandale. Il devait éclater, il vaut mieux

en finir de suite. Tant pis pour ceux qui ont vendu leur conscience, qui ont forfait à l'honneur.

Nous ne savons quels sont les hommes qui ont été corrompus, mais quels qu'ils soient ils doivent être punis.

Ils ne déshonorent ni un pays, ni un parti, ils ne déshonorent qu'eux-mêmes. C'est pour cela que tout le monde, à quelque opinion que l'on appartienne, doit désirer la lumière, toute la lumière.

Au moment de mettre sous presse, ce soir Samedi, on nous annonce que le président de la Chambre a reçu du garde des sceaux une demande en autorisation de poursuites contre trois de ses membres.

La Chambre a suspendu sa séance pour permettre à la commission des poursuites d'examiner la demande. A cinq heures un rapport sera lu sur la question et on votera.

Les personnages visés sont : MM. Henry Maret, député du Cher, rédacteur en chef du Radical; Alfred Naquet, député de Vaucluse, qu'on dit en fuite et M. Antide Boyer, député des Bouches-du-Rhône.

Au Sénat, pareille demande a été faite contre M. Levray, ancien député, sénateur de la Haute-Saône.

C'est dit-on seulement la première four-née.

E. CARPENTIER

LES COQUILLES

Nos lecteurs se souviennent sans doute des élégantes et spirituelles plaisanteries dont nous avons été l'objet de la part du journal qui s'est imposé la singulière mission de nous combattre sans trêve ni merci, comme sans grande loyauté, et ce, à propos de malheureuses coquilles qui se glissaient parfois dans notre feuille.

Tout le monde sait que la faute typographique, c'est-à-dire la coquille, est le microbe désolateur du journalisme. Quel est l'écrivain qui n'a senti ses cheveux se hérissier sur sa tête en relisant sa prose imprimée, quelquefois atrocement défigurée, lui faisant dire le contraire de ce qu'il avait voulu écrire?

Ces réflexions nous sont suggérées par la lecture du compte rendu de

la séance du 15 mars du conseil municipal de Nanterre, dans la « Tribune » d'Asnières. Nous y cueillons quelques coquilles amusantes que nous recommandons à la sagace verve du confrère dont nous venons de parler. C'est ainsi que le secrétaire du conseil, M. Blocquaux, pour la « Tribune » devient M. Locau; MM. Doublet, Boux et Bibaut se transforment en Doublau, Bounes et Hugo; l'impasse Quignon, l'impasse Guyon; M. Caroni, Caroli; M. Nézet, Nizou; M. Beaudé, Baudet, etc., etc.

« Nous le répétons, ces citations n'ont nullement pour but d'être désagréable à la « Tribune », mais bien de montrer à l'autre journal, au confrère grincheux qui a eu la prétention de se moquer de nous, que nul n'est exempt de ce fâcheux qui a nom coquille.

Si cela pouvait lui servir de leçon!

LIGUE PARIS-BANLIEUE

Réunion générale

Une réunion générale de la Ligue Paris-Banlieue a eu lieu samedi 20 mars, sous la présidence de M. Lefèvre, sénateur de la Seine.

Tout d'abord le secrétaire, M. Bentin, est venu expliquer les travaux accomplis et les démarches faites auprès des compagnies de chemin de fer en vue d'obtenir : les trains de nuit, l'amélioration des services dits ouvriers, la prolongation des distances de ce service, etc.

Il a rappelé les résultats obtenus sur la ligne de l'Ouest : créations de trains supplémentaires du matin auxquels les ouvriers ont droit; admission des porteurs de cartes ouvrières dans tous les trains à partir de quatre heures du soir en hiver et de cinq heures en été jusqu'à onze heures du soir; création de cartes d'abonnement pour les stations de Houilles et de Sartrouville.

A ce sujet, on a fait remarquer que les habitants de ces communes n'étaient pas encore prévenus de ces décisions de la compagnie.

Le secrétaire a répondu que c'était seulement avec le service d'été qu'elles seraient appliquées, ce qui expliquait ce retard, puis il a détaillé les autres résultats acquis sur l'Orléans, les promesses du P.-L.-M. Enfin il a fait connaître à l'assemblée les réponses du Nord et de l'Est, qui laissent espérer que la Ligue obtiendra des améliorations en faveur des habitants de la banlieue, mais qui remettent à des dates ultérieures les réponses affirmatives.

Après quelques échanges de vue en faveur des petits employés qui, comme l'a très clairement exposé le président M. Alexandre Lefèvre, ont toujours été compris dans les revendications, M. Lefèvre démontre à l'assemblée le dévouement de son secrétaire, qui seul a réuni les dossiers sur la question, écrit une correspondance volumineuse et qui toujours et à toute heure s'est mis à la disposition de la Ligue, n'épargnant ni ses démarches ni son temps.

Permettez-moi aussi, a ajouté M. A. Lefèvre, de vous rappeler l'accueil que le Rappel et le XIX^e Siècle ont donné aux questions qui nous intéressent et le précieux concours apporté, et de conclure en m'appuyant sur des faits, en vous disant que nous devons en partie les résultats acquis à l'heure actuelle par la Ligue au bienveillant concours de ces journaux, à l'appui de leur directeur et au travail de notre secrétaire. Je vous propose donc, messieurs, de voter des félicitations à ces précieux collaborateurs.

Des bravos unanimes ont ratifié ces paroles.

M. Bentin a donné connaissance de quelques lettres adressées par des habitants de la banlieue et qui seront l'objet d'études de la part du bureau. Sur la demande du docteur Bouillet, on passe à la seconde partie de l'ordre du jour : Empoisonnement de la Seine.

Le secrétaire retrace la campagne entreprise : tout d'abord des affiches ont été apposées dans toutes les communes intéressées, de Paris à Rouen, puis des pétitionnements organisés dans ces mêmes communes avec la légalisation des signatures; enfin les démarches ont été faites auprès des municipalités de ces communes pour que dans leurs délibérations elles n'oublient pas d'émettre des vœux favorables à l'entreprise, ce qui a été fait déjà dans un grand nombre de communes.

Actuellement, a dit en substance Bentin, plus de cinquante communes sont ruinées par l'empoisonnement de la Seine, et nous voulons rendre à ces communes leur prospérité en disant à Paris : « Vous n'avez pas le droit de vider vos égouts chez vos voisins et de les empoisonner par les émanations de vos débris charriés par la Seine. Arrêtez-vous car nous ne voulons plus être vos victimes. »

Déjà les dossiers réunis sont presque complets et dans un temps très restreint la question entrera dans sa période active. Alors l'assemblée sera à nouveau convoquée pour lui faire part des résultats obtenus.

Commission des eaux potables

Cette question spéciale de la Seine amène le débat sur les eaux potables, sur les compteurs à eau, etc., et l'assemblée décide de nommer une commission de

dix membres qui sera chargée d'étudier ce qui pourrait être tenté pour obtenir en banlieue des eaux de source et améliorer les concessions particulières.

MM. le docteur Bouillet, maire de Rueil; Roy, de Nanterre; Thibault, de Noisy-le-Sec; docteur Monribot, maire d'Epinay; Imbert, maire de Choisy-le-Roi; Lemoine-Rivière, d'Argenteuil; Decroix, maire de Puteaux; Barassin, de Courbevoie; docteur Estieux, maire de Rosny-sous-Bois; Ormières, de Pierrefitte, ont été élus membres de cette commission.

Commission d'Octroi de Banlieue

Une autre commission chargée d'étudier les améliorations à apporter, pour les communes et les particuliers, dans l'octroi de banlieue qui est partagé proportionnellement entre l'Etat et les communes. Elle se compose de MM. Thierret de Saint-Mandé; Hennape, maire de Nanterre; Commot, de Charrenton; Decroix, de Puteaux; Garcelon, de Boulogne; Dittière, de Noisy-le-Sec; Chéreau, maire de Montreuil; Palongie, de Saint-Ouen; Fleury, de Saint-Denis; Roby, de Levallois.

Perquisitions à Nanterre

Les révélations d'Arton ont commencé à donner des résultats.

C'est ainsi que mercredi soir M. Cochefert, chef de la sûreté partait pour Avignon porteur d'un mandat facultatif de comparution ou d'amener contre M. de Saint-Martin ancien député. Cet ex-honorabile avait été corrompu par Arton et paraît-il s'était fait remettre par le même Arton une somme pour Clovis Hugues, somme qu'il garda par devers lui.

Quand M. Cochefert arriva à Avignon M. de Saint-Martin avait disparu. Le coup était manqué. On se demanda alors s'il ne s'était pas réfugié à Paris où en banlieue et deux commissaires furent chargés de faire des recherches à ce sujet.

Vendredi matin à la première heure, nous voyons descendre du train, M. Hamard, sous-chef de la Sûreté accompagné de deux agents.

Il se rendait chez M. X... un ami de M. de Saint-Martin chez lequel il opérât une perquisition après s'être assuré que le fugitif ne s'était pas réfugié là.

A huit heures nous avons rencontré M. Hamard qui nous a dit que sa démarche avait été complètement infructueuse. « Il est à peu près certain, a-t-il ajouté, qu'il a filé à l'étranger ».

Les habitants ne se doutaient pas ce jour-là que notre paisible commune avait reçu la visite matinale du Sous-chef de la Sûreté et de ses agents.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que M. Saint-Martin s'est constitué prisonnier chez M. Le Poittevin, à cinq heures du soir. Aucune décision n'avait été prise à son égard.

MODE DE RÉPARTITION

FONDS DE SECOURS pour les Victimes de la Catastrophe du Moulin-Noir à Nanterre

Rapport de M. Hennape, maire de Nanterre, à la Commission du Conseil municipal et des Membres du Bureau de Bienfaisance. (1)

Les sommes remises à la Municipalité pour les victimes de la catastrophe du « Moulin Noir » sont de trois sortes.

1° *Celles reçues ayant une affection spéciale en faveur d'une famille désignée.*

Les sommes affectées spécialement par les donateurs ont été remises aux personnes désignées par eux.

2° *Celle reçue du Conseil général.*

En ce qui concerne l'allocation votée par le Conseil général, la forme de la délibération nous a fait proposer la répartition des mille francs à remettre par part égale aux quatre familles des victimes.

3° *Celles reçues par la Municipalité, sous la désignation : « En faveur des victimes de la catastrophe ».*

Ces sommes se composent de deux parties ; la subvention de cinq cents francs du Conseil municipal et les sommes reçues du public directement à la Mairie.

Pour faire la répartition de ces fonds, nous croyons devoir à la fois au point de vue humanitaire, interpréter dans le sens le plus large le désir des donateurs en ce qui concerne les victimes et, par le mot *victime* nous croyons ne devoir comprendre que celles qui vivaient du travail ou des libéralités des donateurs.

En consacrant ce principe, toute idée de spéculation sur le malheur se trouve écartée, et nous croyons faire acte d'humanité et de charité en subissant ainsi les donateurs aux malheureux défunts.

Toutefois comme la répartition des cinq cents francs du Conseil municipal, peut être comprise par part égale entre les quatre familles des victimes il y aura lieu de laisser à la famille qui ne comporte ni veuve, ni enfant, ce secours unique du quart soit cent vingt-cinq francs.

Genre des Répartitions

La répartition se fera donc sur les bases suivantes :

Chaque semaine, les veuves pourront toucher, jusqu'à extinction des sommes perçues, une somme équivalente à, savoir :

1° *Aux veuves*, à condition toutefois qu'elles viennent en aide à leurs enfants.

Pendant les six premiers mois la somme de *deux francs* par jour.

Pendant les six seconds mois la somme de *un franc cinquante* centimes par jour, et par la suite jusqu'à extinction la somme de *un franc* par jour.

2° *Aux enfants* :

Pour les enfants et petits-enfants âgés de moins de quinze ans jusqu'à épuisement de la somme, excepté également les enfants placés.

Pendant les six premiers mois la somme de *un franc* par jour.

Pendant les six seconds mois la somme de *soixante-quinze centimes* et par la suite jusqu'à extinction la somme de *Cinquante centimes* par jour.

Toutefois comme une somme de cinq mille francs et plus, produit de souscriptions faites chez les habitants et en dehors de la municipalité, n'est pas connue encore de la mairie, et qu'il y a lieu pour le maire de savoir comment et par

(1) Cette Commission était composée ainsi : MM. Hennape, maire; Rotty, adjoint; Clément, Blocquaux, Roy, Leboviver, Cassier, conseillers municipaux; Sarlut, Catin, Picard, membres du Bureau de Bienfaisance.

qui a été faite la répartition des fonds donnés pour les victimes de la catastrophe ; nous nous réservons d'y revenir, s'il y a lieu, afin de rétablir l'équilibre sur les bases que nous proposons.

L'effet de la présente convention partira du jour de l'accident.

C'est dans cet ordre d'idée que j'ai eu l'honneur de soumettre mon genre de répartition à l'avis de M. le Préfet de la Seine, de M. le Préfet de Police, de M. le Président du Conseil général, et que je viens, MM. les Membres délégués du Conseil municipal et de MM. les Membres du Bureau de Bienfaisance, réunis à cet effet, vous demander un avis favorable à mon mode de répartition.

Compte général des sommes reçues par la Mairie, pour les victimes de la catastrophe.

Contre les sommes versées à la Municipalité, il a été délivré un reçu d'un livre à souches, permettant d'établir ainsi un contrôle.

De plus, les sommes ont été publiées dans le *Journal de Nanterre* qui a été envoyé à tous les intéressés.

Les sommes reçues par la Municipalité au 29 mars sont :

SAVOIR :	
Du Public, avec affectation spéciale	201 »
Du Conseil général	1000 »
Du Conseil municipal	500 »
Du Public, sommes reçues	4152 60
TOTAL	5853 60

A ce jour il a été distribué :	
Famille Poëte (affectation spéciale) (sans affection)	201 »
Famille Ledoux	720 »
Famille Mouraret	360 »
Famille Goussey	360 »
Reliquat en caisse	125 »
Reste en dépôt à la Soc. Générale	87 60
TOTAL	3000 »
A répartir le secours du Conseil général	4853 60
général	1000 »
TOTAL	5853 60

Réponse aux observations qui pourraient être faites

Si les enfants des familles légitimes récriminent contre la répartition suivante, il y aurait lieu de faire remarquer qu'en adoptant une répartition égalitaire entre les membres de chaque famille des défunts, ils ne toucheraient pas une somme aussi importante.

Si les familles des victimes non comprises dans cette répartition venaient à récriminer, il y aurait lieu de leur faire remarquer que l'intention des souscripteurs a été de donner aux victimes, non pas une indemnité, mais bien un secours aux enfants et veuves, pour suppléer aux sommes rapportées par les victimes durant leur vie.

L'assurance contre les accidents procurera du reste aux familles les indemnités auxquelles elles ont droit.

Nous avons appris, par un jurisconsulte que toutes les sommes versées en faveur des victimes, en dehors de celles reçues par la Municipalité, devraient être soumises au contrôle du Maire. Il serait à souhaiter que la répartition de ces sommes vint s'ajouter à celles indiquées plus haut et qu'elle soit faite sur les mêmes bases approuvées à l'unanimité par les représentants chargés de la répartition,

afin de pouvoir ainsi continuer plus longtemps les secours aux victimes.

Après la lecture de ce rapport, une discussion s'engage et après les explications fournies par le maire, à l'unanimité la Commission adopte le mode de répartition proposé.

Le Secrétaire de la Commission, BLOCQUAUX.

Avis aux Ouvriers ayant chômé cet Hiver

Les ouvriers sans travail désirent participer aux secours votés par le Conseil général, sont priés de se faire inscrire sous trois jours à la Mairie.

PREFECTURE DE LA SEINE

Armée — Classe de 1896

CONSEIL DE REVISION

Extrait de l'Arrêté de M. le Préfet de la Seine en ce qui concerne le canton de Puteaux.

Le Conseil de révision procédera, en 1897, aux opérations pour la formation de la classe de 1896, et se réunira à cet effet, à Puteaux, à la mairie, le Mardi 1^{er} Juin, à 2 heures de l'après-midi.

Un ordre de convocation sera adressé aux jeunes gens maintenus sur les tableaux de recensement et sur les listes de tirage, à l'exception des engagés volontaires présents sous les drapeaux ou en disponibilité, et de ceux qui ont été autorisés à se faire visiter dans un autre département. Les jeunes gens convoqués devront se présenter devant le Conseil de révision quand même cet ordre ne leur serait pas parvenu. Il en sera de même pour ceux qui ont été ajournés lors des opérations pour la formation des classes de 1894 et de 1895. Les engagés volontaires réformés avec congé n° 2 doivent se présenter devant le Conseil de révision.

Le père aveugle ou le fils aîné impotent, dont les infirmités sont invoquées afin d'ouvrir un droit à la dispense, devra être conduit devant le Conseil de révision son état physique sera constaté par le médecin de service à la séance.

Bien que la liste des soutiens de famille ne doive être établie qu'ultérieurement les parents ont tout intérêt à se présenter devant le Conseil de révision, au chef-lieu de canton, lorsque les infirmités dont ils sont atteints sont de nature à motiver la demande faite en faveur des jeunes gens.

Les jeunes gens qui auront à formuler des réclamations autres que pour infirmités devront faire parvenir les pièces justificatives à la Mairie de Nanterre.

Toute demande de dispense dont il n'aura pas été justifié devant le Conseil de révision est, aux termes de l'art. 18 de la loi, nulle et non avenue. Le récépissé de chaque demande de dispense délivré par le Maire de la commune devra être présenté au Conseil de révision pour être visé et daté.

Une séance spéciale aura lieu pour la clôture des listes et les ajournements prononcés à l'égard des jeunes gens du canton, au Palais de l'Industrie, porte 5 pavillon nord-est, le Lundi 14 Juin, à 1 heure de l'après-midi.

REVUE D'APPEL

Des hommes des services auxiliaires et de la réserve de l'armée territoriale.

Conformément à la décision de M. le Ministre de la guerre en date du 2 décembre 1896, cette revue aura lieu au chef lieu de canton, pour les hommes de

la réserve de l'armée territoriale de la classe de 1876 ou marchant avec cette classe, le mardi 20 avril, à 8 heures du matin, 1^o au bureau central de recrutement, 71, rue Saint-Dominique; ceux qui appartiennent à des bureaux de recrutement de province et qui n'habitent le département de la Seine que par simple changement de résidence ou qui n'y sont que de passage.

2^o Au 2^o bureau annexe, porte de Passy, ceux ayant tiré au sort dans le canton de Puteaux.

Le samedi 15 mai, les hommes classés dans les services auxiliaires de l'armée, des classes 1876, 1881, 1886, 1890, 1894 dans les mêmes conditions que plus haut.

Ceux qui sont atteints d'infirmités ou de blessures susceptibles de les rendre impropres au service militaire sont invités à le déclarer à la revue; ils seront immédiatement visités en présence de la Commission de réforme qui statuera séance tenante.

Les hommes soumis à la revue d'appel et qui seront présents dans l'une des communes du canton, seront tenus de se rendre à la présente convocation, porteurs de leur livret individuel, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

Ils sont prévenus que le manquement à la revue d'appel les rend passibles de punitions disciplinaires.

DAMES FRANÇAISES

L'assemblée générale annuelle du Comité des Dames Françaises aura lieu le dimanche 4 avril, à 2 heures du soir, dans la grande salle de la Mairie, ainsi que les années précédentes à la disposition du Comité par l'Administration municipale.

Madame l'amirale Jaurès, vice-présidente de l'Association, et M. Poirrier, sénateur de la Seine, ont bien voulu donner un témoignage de leur sympathie au Comité de Nanterre en acceptant la présidence de cette réunion.

M. Millaud, sénateur, M. le Colonel Servières du 16^e bataillon d'artillerie de forteresse, caserné à Rueil, (du 16^e arrondissement selon la gazette de Neuilly), et M. Shoufeld, adjoint au secrétaire général de l'Association y assisteront également.

Les Dames du Conseil d'Administration dont le dévouement inaltérable en faveur de l'Œuvre à laquelle elles sont fières de collaborer se manifeste en toutes occasions ont l'honneur de leur inspiration d'organiser, à l'issue de l'Assemblée, une matinée littéraire et musicale des plus attrayantes.

M. Pierre de Lamouray fera une très intéressante causerie.

Quant à la partie musicale, les noms des artistes de talent dont le concours est acquis, promet, de faire passer au public quelques heures très agréables.

Nous citons Mlle Rosenfeld, Mme Maurens, M. Fournets de l'Opéra, etc., etc...

La musique militaire du 16^e d'artillerie exécutera, pendant la cérémonie, quelques-uns des plus brillants morceaux de son répertoire.

Nous engageons donc vivement tous les sociétaires, qui ont le devoir d'assister à cette fête familiale, à faire un pressant appel à leurs amis pour les engager à se joindre à eux.

LA FRATERNELLE

Notre vaillante société lyrique offrait ce soir-là, à ses nombreux membres honoraires et amis une soirée intime de bal, paré, masqué et travesti.

Comme attrait à cette soirée artistique, venait se joindre le début de mademoiselle Geneviève, qui, très timide d'abord a su prouver par le brio et la justesse avec lequel elle a chanté, « La Réverie aux Étoiles » qu'elle possédait, l'art de plaire, l'art de charmer et un réel sentiment musical.

Espérons qu'après ce succès très mérité, du reste, nous la retrouverons, désormais, au milieu de nous.

Une agréable surprise est venue d'ailleurs augmenter à la réussite de cette soirée. Mme Louise dont l'état de santé semblait s'opposer à une nouvelle apparition a tenu à ne pas manquer d'apporter sa part de succès et s'est absolument gaillardie et les voix et

fraîche que jamais qu'elle nous a enchanté et qu'elle a recueilli les bravos qui ont suivi l'audition de *L'Arrivée du Régiment*, *Si tu veux, je veux bien*, *le Bataillon des Amours et le Bataillon des Chemises Rouges*.

M. Arthur est un vrai tourlourou qui a su conquérir les bravos de l'auditoire par le goût parfait avec lequel il a détaillé ses pochades : « Le départ par Loches », la « Vénus de Luxembourg », « Mon p'tit cœur et je suis content ».

Tous nos compliments à cet artiste, qui est absolument charmant.

Rien à dire d'un autre tourlourou, Paulin, il peut être excellent, mais sa voix enrouée, dans « Le rendez-vous dans l'Esquarre », et « J'ai tapé dans l'œil à la colonnelle », ne nous a pas fait grand plaisir; nous nous réservons de le juger mieux, s'il revient une autre fois se faire entendre parmi nous.

Des compliments mérités appartiennent au jeune Paul qui a parfaitement dit « quand je serai un homme », et « Auguste la purée ».

M. Bourienne, un des Ernest, a enlevé avec sa verve accoutumée les « Exploits d'un trombone », un air de Mazurka, En suivant la musique », et a eu le succès qu'il mérite toujours.

A onze heures et demi le bal commence, mais nous avons en vain cherché les costumes, sauf une charmante bouquitière, nul ne se montrait; en retour de charmantes et fraîches toilettes, et l'entrain n'a cessé de régner jusqu'au matin.

Les confetti et serpentins ont fait rage; nous souhaitons, sans être absolument mécontents, autre chose de plus nouveau et de plus réjouissant, cela devient un peu monotone et n'est pas des plus agréables de danser dans l'atmosphère de poussière qu'occasionne l'écrasement de ces papiers ou de recevoir dans les yeux, voir la bouche, ces papiers lancés avec force et à bout portant.

Ce n'est qu'au petit jour que le bal a pris fin et nous espérons que le souvenir de cette soirée sera conservé avec plaisir par tous ceux qui y ont assisté.

Cette vaillante Société est vraiment infatigable; elle donnera le 4 avril prochain, dans les salons de M. Tragin, sa dernière soirée de la saison, nous en publierons le programme dans notre prochain numéro.

E. H.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Gaillard, Marcel, avenue de la République, 75. — Gastal Edouard, rue Fernando, 16. — Barbet, Divine, sente dis Fontenelles.

PUBLICATIONS. — M. Winck et Mlle Verstracte, à Nanterre. — M. Nézet et Mlle Percheron. — M. Goublot et Mlle Thomas, à Nanterre.

MARIAGES. — M. Champeau et Mlle Le Baut. — M. Hommel et Mme veuve Flamant, à Nanterre. — M. Giraud et Mlle Bouchereau, à Nanterre. — M. Guillaume et Mlle Lorence, à Nanterre. — M. Bailly et Mlle Legangeux, à Nanterre.

DÉCÈS. — Mme Dubourg, 58 ans, rue Castel-Marly, 4.

AVIS

A partir du 1^{er} avril prochain, le Cabinet de M. le docteur MARY sera transféré 18, rue du Chemin-de-Fer.

ECHOS

DES COMMUNES ENVIRONNANTES

Chatou

Samedi dernier avait lieu à Chatou l'enterrement de M^{me} Caillou et le cortège qui suivait le char funéraire était très nombreux.

Une fois le cortège suivi la rue de Saint-Germain avait de tourner pour prendre la direction du cimetière, un cheval attelé à une voiture de meunier, effrayé par le bruit fait par une bannière de Société qui flottait au vent, traversa rapidement la route, quoique la voiture fut enchaînée, et vint se précipiter au milieu du cortège où il jeta un grand désordre. Une dame très connue à Chatou, Mme Petit, en voulant se garer fit une chute et elle allait être pié-

Le Pecq

Dimanche dernier, vers midi, des marins retirèrent de la Seine, au Pecq, le corps d'un enfant nouveau-né, du sexe féminin, entièrement nu. L'autopsie faite par le docteur Yot, médecin légiste, a démontré que l'enfant était né à terme et viable, qu'il avait vécu et serait mort faute de soins. Il était déjà décédé quand on l'a jeté à l'eau, où il a séjourné trois ou quatre jours.

Un accident bien malheureux est arrivé mercredi à la gare du Pecq. Un nommé Prieur, employé à la Compagnie des Eaux du Vésinet, où il avait son domicile, a été écrasé par le train de 1 h. 47 de Saint-Germain. En voulant monter dans le train en marche; il a manqué son coup et est tombé sur la voie, quatre wagons lui ont passé sur le corps.

Prieur, âgé de 34 ans, laisse une veuve et deux enfants de cinq à six ans.

Rueil

Quatre procès-verbaux ont été remis cette semaine, pour fraude à l'octroi : Deux contre des commerçants de Rueil, deux contre des étrangers, dont l'un sera poursuivi pour menaces et insultes.

Un procès-verbal a été dressé contre un nommé Lé, garçon boucher à Rueil, qui avait cherché querelle à des sous-officiers du 16^e bataillon d'artillerie.

Un sieur W..., demeurant à Rueil, s'est fait délivrer des marchandises au nom de sa propriétaire, des traites ayant été retournées, plainte a été portée par le commerçant qui avait fourni les marchandises.

Un vol de bicyclette a été commis avenue du Chemin-de-Fer, à Rueil.

Le ou les voleurs ont paru se diriger sur Nanterre ou Chatou, des recherches sont faites à ce sujet.

Un triste personnage, nommé Le Galou, que sa femme a dû quitter parce qu'il la rouait de coups, rencontrant cette dernière ces jours derniers qui revenait des champs, l'a frappée d'un coup de fouet sur la tête et l'a blessée assez gravement.

La femme Le Galou a cinq enfants à sa charge. Qui donc va les nourrir si, des coups qu'elle a reçus, il résulte une incapacité de travail de plusieurs jours?

Nous permettra-t-on de recommander cette malheureuse au bureau de bienfaisance et à la charité privée?

A SEIZE ANS. — Moineville, par Briey (Meurthe-et-Moselle), le 19 février. — J'ai une fille de 16 ans, qui n'avait plus d'appétit, souffrait de points de côté, de maux d'estomac et de tête depuis un mois. Elle a pris des pilules Suisses. Actuellement elle est complètement guérie.

François CLEMPERT (Sig. lég.).

UN MONSIEUR

offre gracieusement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie et de rhumatismes, un moyen infallible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera

le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

LA GUERRE DE DEMAIN

On se souvient du mot de Bismarck à la tribune du Reichstag allemand, lors de la fameuse loi du septennat militaire : « La guerre de 1870 n'a été qu'un jeu d'enfant. La guerre future sera une guerre d'extermination où le vaincu sortira saigné à blanc ! » — Cruelle et sinistre prophétie dont il est bon de retarder la réalisation à cause des désastres et des pertes qu'on peut prévenir chez le vainqueur comme chez le vaincu. Nous revenons à l'âge de fer et nous forgeons nos armes meurtrières, mais tant il est vrai que, dans son infinie sagesse, Dieu a placé le remède à côté du mal, il a mis dans le fer l'élément de destruction à côté de l'élément réparateur. Le fer tue, mais aussi il guérit. Et le *Por Gaffard* (Poudre de fer sucré soluble), conserve à la nation ces étres humains dont les poitrines fortifiées et puissantes seront le rempart de demain. Il ne saigne pas à blanc, ce fer là, il donne au contraire au sang sa rutilance joyeuse, vivace et féconde. Prix : 2 fr. 50 avec brochure explicative. Dépôt à Paris : Pharmacie Centrale du Nord, 132, rue Lafayette, et toutes pharmacies.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

La Terre tourne

La terre tourne ! Il n'y a pas si longtemps qu'il aurait paru ridicule d'affirmer la possibilité de traverser l'Atlantique en moins de sept jours. De même prétendre faire absorber de l'huile de foie de morue à des personnes d'estomac délicat eût à la même époque fait rire. Cependant aujourd'hui nombre de ces personnes bénéficient des découvertes modernes et absorbent cette huile de foie de morue, avec grand profit pour leur santé, sous forme d'Emulsion Scott.

Dans nombre de cas, les symptômes dyspeptiques sont causés par un abaissement de vitalité; il peut y avoir et il y a même très souvent une tendance vers la dyspepsie ou autres troubles digestifs et toutes les faiblesses de cette nature ne proviennent que d'un manque de vitalité. Ce résultat est mauvais pour deux raisons, car non seulement les fonctions digestives se trouvent entravées, mais le corps ne recevant pas de nourriture n'acquiert pas la force nécessaire pour résister à ces faiblesses.

Dans ce cas une nourriture discrète et facile telle que l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude qui ne nécessite aucun effort de digestion et donne cependant des forces, est juste ce qu'il faut pour établir l'équilibre détruit. Nous connaissons maints dyspeptiques qui ont recouvré la santé, la puissance et la gaieté, grâce à l'Emulsion Scott. Cela prouve une fois de plus la supériorité de l'Emulsion Scott sur tout autre mode d'emploi de l'huile de foie de morue.

En vente chez J. Delouche, pharmacien, 2, place Vendôme, Paris, et toutes pharmacies. — 5 fr. 50 le flacon ; 3 fr. le demi.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'Aller et Retour à Prix Réduits

La Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest délivre toute l'année de Paris à toutes les gares de son réseau (Grandes lignes), et vice-versa, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 o/o en 1^{re} classe et de 20 o/o en 2^e et 3^e classe sur les prix doublés des billets simples à place entière.

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit :

de 1 à 30 kilomètres	1 jour
de 31 à 125	2 —
de 126 à 250	3 —
de 251 à 400	4 —
de 401 à 600	5 —
de 601 à 600	6 —
au-dessus de 600	7 —